

Aide-mémoire

Principes d'intervention en développement des communautés

Les composantes d'initiatives de développement des communautés menant à l'amélioration de la santé sont ¹ :

- Favoriser la **participation** des individus, des organisations et des communautés locales aux décisions et aux actions qui les concernent (prendre part à l'action sous toutes ses dimensions : parler, se faire entendre, agir et prendre part aux décisions, initiatives « avec » et « par » les individus, les groupes ou communautés concernées). La participation active de personnes à des activités qui contribuent à leur développement personnel (ex : loisir) ou encore, à celui de leur milieu (ex : bénévolat), est également considérée comme une expression de la participation sociale.
- Encourager **l'empowerment**, c'est-à-dire reconnaître et développer le potentiel de leadership des personnes, des groupes et des communautés afin qu'ils deviennent des acteurs qui participent activement à l'élaboration ou au déploiement d'un projet. L'empowerment individuel, organisationnel et communautaire repose sur la reconnaissance de la compétence et des capacités des acteurs impliqués de choisir, de décider et d'agir.
- Agir en **concertation**, en **partenariat** et en **intersectorialité** dans la réalisation des activités liées au développement. La concertation dépasse la simple collaboration entre organismes. La concertation est un processus volontaire, plus ou moins formel et décisionnel, de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus. Le partenariat, quant à lui, est un projet commun ou conjoint à partir d'un engagement contractuel entre différents acteurs. L'action intersectorielle permet d'allier les forces, expertises et leviers d'acteurs de différents secteurs (ex : communautaire, santé, environnement, municipal, éducation, etc) et d'atteindre des résultats de santé d'une façon soit plus efficace, plus rationnelle ou plus durable que si un seul secteur avait agit seul.
- Viser la **réduction des inégalités sociales de santé** implique d'agir afin de lutter contre la pauvreté et ses causes en améliorant les conditions de vie des personnes en portant une attention particulière aux populations vulnérables et aux milieux fragilisés. Les interventions visant à améliorer les conditions de vie portent notamment sur les déterminants sociaux de la santé, dont le revenu, l'emploi, la scolarité, le logement, la sécurité alimentaire, le transport, le capital social (soutien social, cohésion sociale, participation sociale)².
- Certains projets concertés localement peuvent viser **la promotion et l'élaboration de politiques publiques favorables à la santé** par les décideurs, qu'ils soient municipaux, régionaux ou nationaux (ex : politique, plan d'action ou toute autre planification qui détermine les orientations de développement d'un territoire donné). Les politiques publiques saines sont celles qui s'intègrent dans une intervention globale, par exemple qui visent l'amélioration du milieu de vie, de l'environnement, des habitudes de vie et des comportements ainsi que la réduction des inégalités sociales.

- Utiliser **l'approche territoriale**. Celle-ci réfère aux démarches qui émergent d'un territoire local (ex : municipalité, quartier, paroisse, etc.) et qui visent à agir de façon intensive au sein de celui-ci en mobilisant les ressources du milieu (citoyens, organisations, décideurs, etc.) dans l'objectif de répondre aux besoins identifiés. L'intervention territoriale peut être développée dans un territoire fragilisé ou vulnérable (ex : quartiers anciens, municipalités dévitalisées) mais pas exclusivement. Cette approche de développement local considère le territoire de façon intégrée (lecture des enjeux du territoire dans sa globalité, tant sur le plan social, qu'économique, culturel ou environnemental) et vise à contribuer globalement à améliorer les conditions de vie de la population. Dans certains contextes, l'approche territoriale peut désigner la préoccupation de promoteurs d'adapter un projet aux caractéristiques d'une localité ou encore, de rapprocher un projet, des activités, un service ou une ressource d'un milieu moins bien desservi de façon à en accroître l'accessibilité, notamment sur le plan géographique.

1. Tiré et adapté de INSPQ (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, pp. 21 à 31.
2. DSP Montérégie (2007). *Pour des communautés en santé : des environnements sociaux solidaires*, pp. 10 à 22.